



Revue de Civilisation Contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale  
EUROPES / AMÉRIQUES  
<http://www.univ-brest.fr/amnis/>

***Le bulletin nul : une forme de résistance à la normalisation de  
la vie politique (Paris, 1851-1870)***

**Vincent Huet**

Université Paris-Sorbonne,  
Centre de recherches en histoire du XIXe siècle,  
France  
[Vincent.Huet@paris-sorbonne.fr](mailto:Vincent.Huet@paris-sorbonne.fr)

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le premier geste de Louis-Napoléon Bonaparte est de restaurer dans son intégralité le suffrage universel masculin<sup>1</sup> et d'annoncer la tenue d'un plébiscite pour ratifier une nouvelle Constitution. Les Parisiens sont informés au matin de ces décisions par de nombreuses affiches collées sur les murs de la cité. Ces deux décisions font sens. La force qui a présidé à la prise de pouvoir est censée réassurer et renforcer un droit accordé aux citoyens, mais par là-même elle leur enjoint d'accepter la nouvelle donne politique et d'exprimer leur opinion lors d'un vote – et accessoirement, de ne pas respecter la Constitution de 1848<sup>2</sup>. On impose un devoir civique, une façon d'agir politiquement ; les nombreuses arrestations préventives, ainsi que la répression sanglante qui touche ceux qui veulent s'insurger pour défendre la Constitution, sont là pour rappeler que le pouvoir entend bien que le vote soit le seul mode d'action politique utilisé par les citoyens. On retrouve dans ces décisions la volonté des groupes dominants d'encadrer l'expression par le peuple de sa volonté souveraine, et de confiner cette expression dans des formes jugées « acceptables ». Le bulletin de vote est censé remplacer le fusil<sup>3</sup>. Honoré Daumier représente dans une célèbre caricature un homme du peuple montrant son bulletin de vote avec comme légende « V'là ma cartouche »<sup>4</sup>. Cette volonté de « normaliser » la vie politique est donc

---

1 La loi du 31 mai 1850 avait restreint le suffrage universel adopté en 1848. Pour être électeur, il fallait désormais être inscrit au rôle de la taxe personnelle et avoir trois ans de domicile continu. Cela excluait de fait ceux que Thiers appelait « la vile multitude », en premier lieu les indigents et les migrants. A Paris, la proportion d'électeurs radiés du fait de la loi du 31 mai 1850 se situe autour de 57 %.

2 L'article 68 de la Constitution de 1848 stipule qu'en cas de coup d'Etat, les citoyens sont tenus de refuser obéissance au Président de la République et que le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée Nationale.

3 Voir Hastings, Michel, « Révoltes populaires et répressions électorales », *Révolte et société*, t. II, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, pp. 231-238.

4 Caricature d'Honoré Daumier publiée dans *Le Charivari* le 20 novembre 1869.

conjointe, tout en étant l'une des causes, à un changement de « répertoire d'actions collectives »<sup>5</sup> utilisé par les hommes et femmes de l'époque pour faire entendre leur voix dans le champ politique. Ces acteurs n'utilisent plus des actions où la violence tient un grand rôle, comme les rébellions ou les saisies de grains, mais des actions comme la grève ou la manifestation, qui sont autonomes dans leur rapport aux puissants et qui peuvent avoir une portée politique plus générale. Comme cette transition de répertoire s'est effectuée de façon concomitante à l'adoption du suffrage universel, et comme le nouveau répertoire d'actions est encore en grande partie le nôtre, on considère souvent que ce processus de transition qui concerne les comportements politiques s'est réalisé sans véritable difficulté et que, après une acclimatation plus ou moins longue au suffrage universel, les citoyens sont devenus des électeurs<sup>6</sup>. Mais ce n'est pas parce que le vote s'est peu à peu imposé comme moyen légitime d'exprimer son opinion politique que cela s'est produit sans résistance, notamment de la part d'hommes attachés à d'autres formes d'actions politiques.

Cependant, les traces de ces résistances sont très difficiles à exhumer. L'examen des bulletins blancs et surtout des bulletins nuls qui ont été conservés constitue dès lors une opportunité documentaire de premier plan. Ces sources permettent en effet d'appréhender directement les réactions d'une partie des électeurs à l'imposition du suffrage universel sans passer par la médiation de discours normatifs qui ont souvent tendance à ne faire de ce type de vote qu'un signe de mécontentement ou d'immaturité politique<sup>7</sup>. Nous nous intéresserons plus particulièrement ici aux Parisiens, traditionnellement grands faiseurs de révolutions, lors des plébiscites qui suivent la restauration intégrale du suffrage universel masculin : les 20 et 21 décembre 1851, les 21 et 22 novembre 1852 et le 8 mai 1870. Les questions posées sont toutes trois d'ordre constitutionnel. En 1851, il s'agit de statuer sur le maintien au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte après le coup d'Etat, et de lui déléguer les pouvoirs nécessaires pour établir une Constitution qui permette le maintien du chef de l'Etat au pouvoir pour une durée de dix ans ; en 1852, il s'agit de rétablir l'Empire ; en 1870, d'approuver les réformes libérales entreprises par l'Empire depuis 1860<sup>8</sup>. Nous laissons ici de côté les élections législatives, ce qui nous permet d'éviter ce qui relève des inimitiés personnelles, afin de nous intéresser exclusivement à la résistance au régime et à ses prescriptions politiques.

---

5 Cette notion a été développée par Charles Tilly, notamment dans « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, n°4, octobre 1984, pp. 89-108 et « How protest modernised in France, 1845-1855 », *The dimensions of quantitative research in history*, sous la direction d' Aydelotte William, Bogue, Allan G, Fogel Robert W., Princeton, Princeton University Press, 1972, pp. 192-255.

6 Pour reprendre le titre d'un ouvrage qui s'est intéressé à la question (Romanelli Raffaele, *How did they become voters ? The history of franchise in modern european representation*, La Haye, Kluwer Law International, 1998). En France, ce sont les politistes qui se sont les premiers intéressés à ces questions, en déplaçant la focale des résultats électoraux vers la pratique du vote et les significations qu'elle recouvre. Un ouvrage pionnier en ce domaine est celui d' Alain Garrigou, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, P.F.N.S.P., 1992.

7 Yves Déloye et Olivier Ihl, deux politistes, ont déjà interrogé les significations des votes blancs, mais dans une perspective légèrement différente de la nôtre, en insistant sur la valeur du suffrage envisagé du point de vue de l'électeur (« Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881 », *Revue française de science politique*, 1991, vol. 41, pp. 141-170).

8 A Paris, le vote oui représente 62,2 % en 1851, 75,5 % en 1852 et 41,3 % en 1870 ; le vote non 37,8 % en 1851, 24,5 % en 1852, et 58,7 % en 1870. A l'échelle de la France, le oui l'emporte toujours très largement.

## « Merde à Louis Napoléon! »<sup>9</sup>

Les bulletins blancs, comme d'ailleurs l'abstention<sup>10</sup> tant redoutée par le nouveau pouvoir en place, sont des témoignages d'une résistance au régime, puisqu'ils entravent l'appel au peuple lancé par le pouvoir dans la forme fermée du plébiscite. Contrairement aux abstentionnistes, ceux qui votent nul signifient par ce geste qu'ils désirent participer à la vie politique et se l'approprier. Refusant cependant de répondre simplement par l'opposition en votant non, des citoyens entrent en résistance au scrutin en produisant des bulletins nuls, acte de provocation et de refus envers le régime, acte de résistance interne puisqu'il consiste à subvertir le sens du scrutin organisé tout en y participant. Les bulletins nuls constituent alors un exutoire où il est possible d'exprimer des opinions politiques que les votants sont obligés de taire dans la cité. Le régime leur impose de s'exprimer par les urnes et ils saisissent ce moyen qu'ils investissent en vecteur de résistance. La première résistance est celle au régime lui-même : les bulletins « République » ou « Vive la République ! », République qui peut de plus être qualifiée de « démocratique et sociale », sont extrêmement nombreux parmi les bulletins nuls conservés<sup>11</sup>, et indiquent clairement le souhait d'un autre régime. « Non é vive la contituo »<sup>12</sup> écrit sur son bulletin en 1851 un électeur d'origine sûrement populaire et imprégné de l'idée de respect des formes républicaines. Bien moins nombreux mais néanmoins présents, certains bulletins royalistes, qu'ils soient légitimistes – « Vive Henry V » – ou orléanistes, contestent eux aussi la nature du régime. D'autres votants ne se contentent pas d'affirmer leur préférence quant au régime politique, mais se moquent ouvertement et ad hominem de Louis-Napoléon Bonaparte et de son pouvoir, sur un mode humoristique qui peut parfois être très cru. Le bulletin « Non c'est un infâme »<sup>13</sup> rejoint les nombreux messages disant « Merde à Louis-Napoléon Bonaparte » ou plus tard, « Merde à l'Empereur », qui peut aussi être traité de « Du Flan »<sup>14</sup>, entre autres. Ces électeurs associent ou non le régime et son chef dans des insultes souvent scatologiques : « REPUBLIQUE J'INCAGUE L'EMPEREUR ET SES PLEBISCITES »<sup>15</sup>, écrit ainsi un opposant en 1870. Ce faisant, ces électeurs profitent d'un espace de liberté et de parole qui leur est donné, ou plutôt qu'ils s'approprient subversivement puisqu'ils ne peuvent pas s'exprimer comme ils le désirent dans la vie publique, pour dire leurs sentiments profonds vis-à-vis de l'homme au pouvoir et de son régime, retrouvant peut-être dans les mots une potentialité de violence qu'ils ne peuvent plus mettre en œuvre

---

9 Archives Nationales (A.N.), B II 1206 A, 1er arrondissement. Nous respectons toujours l'orthographe des bulletins, de même que nous reproduisons ceux qui sont écrits en lettres capitales. Nous n'indiquons pas les sections de vote à l'intérieur des arrondissements car en 1851, les bulletins nuls de l'ensemble de l'arrondissement ont été conservés de façon indistincte. Les bulletins du plébiscite de 1851 ont été conservés en B II 1118, ceux de 1852 en B II 1206, et ceux de 1870 en B II 1298.

10 Encore plus que les votes négatifs, c'était bien l'abstention que craignait par-dessus tout Louis-Napoléon Bonaparte et ses compagnons. Voir à ce sujet Delyfer, Henriette, « Une comédie de suffrage universel ? », *Le Prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, sous la direction de Bluche, Frédéric, Paris, PUF, pp. 46-49. A Paris, le taux d'abstention s'élève à 25,7 % lors du plébiscite de 1851, à 14,9 % en 1852 et à 20,3 % en 1870.

11 Nous avons choisi ici de ne pas faire une étude statistique qui catégoriserait différents votes blancs et nuls pour nous intéresser à la signification même du geste de l'électeur. De plus, les bulletins nuls de certains arrondissements et de certaines sections d'arrondissement n'ont pas été conservés, ce qui nuirait à la qualité d'une étude statistique globale.

12 A.N., B II 1118, 12e arrondissement.

13 A.N., B II 1118, 6e arrondissement.

14 A.N., B II 1118, 4e arrondissement.

15 A.N., B II 1298, 5e arrondissement.

sur la place publique. Ce premier niveau de résistance, mêlée de provocation, est évident : il s'agit de contourner les mesures de censure en toute légalité, grâce à un acte que ces mêmes lois instituent et encouragent : le vote, censé « absoudre » le coup d'Etat de 1851<sup>16</sup>. Cette pratique iconoclaste constitue l'un des très rares espaces où la liberté d'expression et d'opposition politique est encore possible, notamment en 1851 et en 1852. Après le coup d'Etat et l'écrasement dans le sang d'un début de résistance à Paris, la ville est en état de siège, les arrestations préventives se multiplient puisque le pouvoir décrète que toute résistance effective est liée à un complot républicain issu des sociétés secrètes, si bien que les prisons regorgent de détenus. La presse est muselée. Faire part publiquement d'opinions hostiles à Louis-Napoléon est extrêmement périlleux dans ce contexte. Après la libéralisation du régime, que les historiens s'accordent généralement à voir débiter au début des années 1860, il existe d'autres espaces où exprimer légalement ses opinions politiques, que ce soit dans la presse, lors de procès, ou dans les réunions publiques. Le mouvement des réunions publiques permet notamment une libération de la parole qui mène à une critique souvent radicale du régime en place, même si ces réunions peuvent toujours être interrompues par un commissaire de police qui toujours y assiste et note ce qui s'y déroule<sup>17</sup>. La résistance par les urnes perd alors de son exclusivité et de son originalité, mais les bulletins nuls proclamant « République » restent fort nombreux, ce qui est logique dans une cité acquise à l'opposition. Ils refusent, finalement, de soumettre leur voix à tout ce qui a pour origine un régime honni et qui pourrait, ne serait-ce que de loin, signifier qu'il a une légitimité quelconque quand il décide d'interroger le peuple souverain.

#### « De quel droit m'interrogues-tu? »<sup>18</sup>

Les formes de résistance que permettent ces bulletins « annexés » ne se limitent cependant pas à une insulte envers l'Empire ou à une proclamation d'amour à la République ou à la Monarchie. Plus profondément, ces bulletins marquent une résistance à la volonté affichée par le pouvoir de normaliser la vie politique, volonté affirmée par les acteurs dominants de l'espace public depuis que la souveraineté du peuple a été proclamée, notamment en restreignant la catégorie du « politique » au moment même où elle a tendance à s'enrichir dans les pratiques concrètes des acteurs, et surtout des acteurs populaires. Les électeurs décident de ne pas exécuter correctement le devoir civique qu'on leur a enjoint de remplir. La question qui se pose d'emblée, surtout si l'on tient compte de la courte expérience du peuple auprès des urnes, est de savoir si cette résistance est consciente ou non. Plusieurs indices permettent de déclarer que dans la grande majorité des cas, elle est bel et bien consciente, et donc volontaire. Il y a tout d'abord la très large diffusion des manuels électoraux<sup>19</sup> qui indiquent comment voter, consignes qui peuvent être réitérées oralement lors du vote par les membres du bureau si le besoin s'en fait sentir. Bien sûr, un électeur analphabète ou sachant à peine lire et écrire – ce qui n'est pas le cas à Paris où la grande majorité de la population est

---

16 « La France a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre », déclare Louis-Napoléon Bonaparte après l'appel au peuple de 1851.

17 Voir Dalotel, Alain, Faure, Alain et Freiermuth Jean-Claude, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris 1868 - 1870*, Paris, François Maspero, 1980.

18 A.N., B II 1298, 5e arrondissement.

19 Voir à ce propos Quéro, Laurent, « Corpus bibliographique des manuels électoraux français (1790-1995) », *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, n° 2-3, 1997, pp. 21-58.

alphabétisée<sup>20</sup> – peut ne pas oser demander ces indications aux membres du bureau présents dans la salle du vote. Les indices permettant d'identifier ce type de bulletin sont alors clairs puisque l'orthographe, la rédaction et la calligraphie y sont très défectueuses ; ces indices ne sont d'ailleurs pas univoques quant au fait de déterminer si l'auteur avait ou non l'intention de commettre une transgression en écrivant des commentaires sur son bulletin. En tout état de cause, il n'existe, proportionnellement au nombre de l'ensemble des « bulletins annexés », que très peu de bulletins de ce type, bien que l'attitude des personnes signant leur bulletin pourrait parfois rentrer dans cette catégorie d'ignorance des règles du jeu électoral. On peut donc estimer que la plupart des électeurs ont choisi sciemment et en connaissance de cause de ne pas voter « justement », et qu'ils savaient pertinemment que leur bulletin ne serait pas comptabilisé au final. Les manuels électoraux donnent les mêmes indications quel que soit le positionnement politique de leur auteur : les partisans de l'Empire et les opposants républicains légalistes dénoncent avec véhémence le fait de ne pas se rendre aux urnes ou d'y donner un bulletin qui ne pourra pas être comptabilisé. Les plus radicaux des républicains, quelquefois, ont pu donner des indications allant dans le sens de l'abstention, mais pas dans celui de produire un bulletin nul : ce n'est pas la pratique du vote en elle-même qui leur pose problème mais bel et bien le cadre institutionnel dans lequel il est effectué. Seuls les révolutionnaires appellent encore le peuple à la prise d'armes mais globalement, l'ensemble des groupes dominants, politiquement, mais aussi socialement et culturellement, se retrouvent dans la volonté de cantonner les citoyens dans un seul type d'action politique, le vote, au détriment d'autres pratiques. Les électeurs qui choisissent de mettre un bulletin nul dans l'urne estiment quant à eux que le message qu'ils veulent faire passer par ce biais prévaut sur leur voix effective, ce qui est déjà un premier indice de l'illégitimité qu'ils confèrent au pouvoir qui leur pose des questions. Un bulletin résume ces critiques : « De quel droit m'interrogues-tu? »<sup>21</sup>. L'illégitimité du recours au suffrage populaire est ainsi dénoncé pour plusieurs raisons qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Les bulletins nuls montrent la volonté des électeurs d'utiliser d'autres moyens pour exprimer leurs opinions et tisser des liens politiques. Certains bulletins témoignent de l'envie d'un rapport plus direct avec le pouvoir politique, comme ceux faisant preuve d'un bonapartisme populaire bien connu par ailleurs<sup>22</sup>, surtout en 1851 et 1852. « *Oui pour louis napoleon Bonaparte Mon na mi* » écrit par exemple un électeur sur un bulletin qu'il signe, ne voyant sûrement pas l'intérêt de cacher son identité quand il s'agit d'indiquer son adhésion au « Prince-Président ». On retrouve cependant peu de bulletins de ce type, et ce pour deux raisons. Lors des plébiscites de 1851 et 1852, consigne avait été donnée de compter comme bulletins exprimant un oui ceux qui plébiscitaient directement Louis-Napoléon Bonaparte. Quand c'est le cas, ils ont été brûlés avec les bulletins positifs et négatifs et n'ont donc laissé aucune trace dans les archives. En 1870, le bonapartisme populaire s'est en outre grandement effrité à Paris, et une plus grande habitude de la procédure du vote a sûrement eu pour conséquence de faire voter ce type

---

20 Louis Girard estime que, « globalement, 20 pour cent seulement des Parisiens sont illettrés » dans les années 1860 (Girard, Louis, *Nouvelle histoire de Paris : La Deuxième République et le Second Empire 1848-1870*, Paris, Hachette, 1981, p. 285). Il est difficile d'être plus précis, car sous le Second Empire, seulement un Parisien sur trois est né dans la ville, les autres étant des migrants de plus ou moins fraîche date parfois difficiles à appréhender pour l'historien.

21 A.N., B II 1298, 5e arrondissement.

22 Voir notamment Ménager Bernard, *Les Napoléons du peuple*, Paris, Aubier, 1988.

d'électeurs dans les formes prescrites par la loi. Reste que se fait sentir dans ces bulletins comme une volonté d'acclamation, en tout cas la volonté d'une immédiateté dans la désignation du chef qui est bien différente de l'acte du vote démocratique, devoir civique procédant d'une délibération rationnelle et impersonnelle du citoyen sur laquelle les passions humaines sont censées ne pas avoir de prise. L'impatience transparait dans les points d'exclamations que contiennent nombre de ces bulletins. Cela montre une volonté de passer par-dessus les procédures constitutionnelles, que ce soit lors de la désignation d'un élu ou pour approuver une constitution ou une réforme de celle-ci. Ces votants veulent manifestement un rapport plus direct avec leur chef, qui passerait outre toute forme de médiation politique. Certains bulletins apostrophent directement Napoléon Bonaparte, en employant la deuxième personne, soit pour lui donner des conseils<sup>23</sup>, soit pour le menacer<sup>24</sup>, soit encore pour lui faire des demandes particulières, qu'on pourrait rattacher aux suppliques de l'ancien temps.

D'autres bulletins, tout à fait défavorables au régime, dénoncent l'action même de voter comme injustifiée tant que n'aura pas éclaté une révolution produisant la République sociale, ou tant que n'aura pas été rétablie la République qu'un parjure a profanée par son coup d'Etat. C'est globalement le sens des nombreux bulletins marqués « *République* ». L'usurpation du pouvoir lors du coup d'Etat, bien qu'« absoute », selon les bonapartistes, par le plébiscite de 1851, empêche certains républicains et même certains libéraux attachés au respect des lois d'accepter de donner leur voix – comme part de la souveraineté nationale – lors des plébiscites. Cela reviendrait de fait à légitimer le régime en lui reconnaissant le droit d'interroger directement le peuple souverain. Les bulletins blancs et nuls font alors état du refus d'entrer dans le jeu politique légal, ce qui reviendrait, même par un vote négatif, à reconnaître la légitimité du pouvoir en place. « *Je proteste contre ce vote et maintien la Constitution* »<sup>25</sup> écrit un citoyen en 1851, refusant de répondre à un parjure ayant enfreint son serment et se réclamant d'une légitimité supérieure à celle de la force répressive. Cet aspect redouble en 1870, car la formule sur laquelle les électeurs sont appelés à se prononcer – « *Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870* » – est ambivalente puisque elle sous-entend que le régime lui-même est déjà accepté. « *Question obscure, répondre est impossible* »<sup>26</sup> note alors un électeur, alors que beaucoup d'autres écrivent « *oui et non* » sur leur bulletin, signalant ainsi la complexité de la formule qui implique plusieurs questions à distinguer. Plusieurs choisissent de citer un vers de l'*Enéide* de Virgile : « *Timeo Danaos et dona ferentes* »<sup>27</sup>, « je crains les Grecs et les cadeaux qu'ils apportent », reprenant les paroles d'avertissement de Laocoon voyant entrer le cheval, présent des ennemis, dans la ville de Troie. Cette citation antique témoigne à la fois d'une culture littéraire humaniste, et de la conscience d'inscrire les actions contemporaines dans la geste de l'histoire politique de l'humanité et de la liberté. Les évolutions libérales sont ici comparées à un cadeau séduisant et faussement pacifique, leurre qui vise à abdiquer la liberté politique. Dans le même esprit mais dans un style moins cultivé, une carotte en couleurs est dessinée sur un bulletin<sup>28</sup>. L'homme refuse d'utiliser les mots, si ce n'est pour intituler

---

23 Par exemple, « oui mais soyez sage sinon vous perdrez tout » (A.N., B II 1118, 4e arrondissement).

24 Par exemple, « Oui mais sache que 1789! 1793! 1848! » (A.N., B II 1118, 4e arrondissement).

25 A.N., B II 1118, 6e arrondissement.

26 A.N., B II 1298, 10e arrondissement.

27 Par exemple, A.N., B II 1298, 5e arrondissement.

28 A.N., B II 1298, 10e arrondissement.

son dessin « plébiscite de 1870 » afin de relier explicitement son dessin au vote, et partant, son intention à la politique. L'électeur veut-il dénoncer par ce biais le fait que le pouvoir prenne les citoyens pour des ânes en leur offrant des carottes, des promesses insignifiantes ? Ou bien veut-il signifier que la carotte n'est que l'auxiliaire plus hypocrite du bâton, c'est-à-dire de la répression ?

Certains bulletins semblent quant à eux n'accorder aucun intérêt au vote : « Oui ou non je m'en moque »<sup>29</sup> déclare avec mépris et indifférence un électeur voulant sans doute dénoncer par là le mépris et l'indifférence qu'il ressent de la part du pouvoir qui l'interroge. Dans une vraisemblable et énigmatique désinvolture, un autre électeur a par exemple donné pour bulletin une publicité pour une maison parisienne de lait de chèvres<sup>30</sup> pouvant laisser à penser qu'il ne se sent pas concerné par le scrutin. Néanmoins, il faut ne pas oublier que ces citoyens ont fait la démarche de se déplacer au bureau de vote ; cela indique manifestement qu'ils ont un intérêt, si lointain soit-il, pour la chose politique et pour ce scrutin qu'ils prennent malgré tout au sérieux par leur participation, acte politique indéniable. La désinvolture affichée face à l'élection signifie que pour eux, la demande qui leur est faite d'aller voter à cette occasion est illégitime et qu'ils entendent le dénoncer publiquement, pour ne pas y adhérer ni s'en désintéresser. Nous pouvons donc en déduire que leur choix d'action politique prend sens en tant qu'acte de résistance, résistance individuelle, interne et subversive.

Les bulletins nuls que certains Parisiens ont choisi de mettre dans l'urne lors des plébiscites de 1851, 1852 et 1870 constituent donc non seulement une résistance par rapport au pouvoir, puisque par leur geste, les électeurs refusent de reconnaître la légitimité du régime en place à interroger le peuple souverain, mais ils marquent aussi la volonté de certains citoyens de ne pas se laisser emprisonner dans un champ politique légal imposé, et de garder le champ des possibles en politique ouvert. Ces bulletins témoignent de la possibilité de concevoir une résistance en se saisissant du système lui-même et en investissant ses brèches, afin de faire, malgré tout, entendre sa voix. Bien sûr, cette résistance a été inefficace ; le oui l'a toujours emporté largement et sans surprise lors des plébiscites, et la pratique du suffrage universel s'est peu à peu imposée comme la forme non seulement légale mais aussi légitime d'exprimer son opinion en politique. Mais il reste néanmoins essentiel de comprendre la logique de cette résistance par le vote nul à Paris de 1851 à 1870. L'existence même de ces bulletins offre un accès direct à la façon dont certains électeurs concevaient leur rôle politique dans la cité, un accès qui n'est pas médiatisé en se retrouvant imbriqué dans des discours d'une culture politique officielle. Cet accès direct aux voix du peuple et à ses ressentis de la donne politique est très rare ; il nous montre des résistances très éloignées du schéma de l'avènement plus ou moins réussi de la démocratie qu'on nous décrit souvent. D'autres formes de comportements politiques pouvaient être envisagées à l'époque. Pour beaucoup des citoyens dont nous avons examiné les bulletins, d'autres futurs étaient possibles, notamment des scénarios où des formes de démocratie directe domineraient dans une ville bénéficiant de larges libertés communales. La Commune se fera d'ailleurs l'écho de ces signes épars, sa défaite et sa délégitimation participant de l'imposition de comportements politiques normés.

---

29 A.N., B II 1298, 10e arrondissement

30 A.N., B II 1298, 10e arrondissement.